



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

CARTE SCOLAIRE 2019

Phase d'ajustement

Compte rendu d'audience au Ministère

GT carte scolaire : jeudi 20 juin

CTSD carte scolaire : jeudi 27 juin

CDEN : vendredi 5 juillet

Ouverture, réouverture, maintien de tous les postes et classes nécessaires !

Renvoyez-nous vos chiffres et vos demandes !



Cher(e)s collègues directeurs/trices,

L'administration vous a demandé récemment de faire remonter vos prévisions d'effectif pour la rentrée prochaine par une fiche enquête rapide, à retourner pour le vendredi 7 juin.

Si vos effectifs vous font redouter une fermeture ou si au contraire espérer une ouverture, si des rumeurs de fusion, de globalisation, de regroupements pédagogiques vous menacent, n'hésitez pas à nous envoyer rapidement la **fiche-enquête « carte scolaire 2019 »** que vous pouvez remplir en ligne

Fiche de suivi en ligne carte scolaire 2019

Une fois remplie, vous pouvez la retourner au **SNUDI FO 13**

13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

fax : 09.57.49.82.49

mail : contact@snudifo13.org

Nous craignons notamment un certain nombre de **mesures de fermetures conditionnelles** qui entraîneront des déplacements de personnels alors que les opérations de mouvement seront pratiquement closes.

Le CTSD est également l'occasion de porter vos revendications en matière de **conditions de travail et d'enseignement**.

Faites-nous également remonter les difficultés rencontrées sur votre école.

Informez le syndicat des problèmes de remplacement, les décharges de direction non assurées, vos besoins en termes de RASED, d'aide à la scolarisation d'élèves non francophones (UPE2A), les problèmes liés à l'inclusion, aux emplois du temps des AVS mutualisées...etc.

Comme chaque année, tous les dossiers confiés aux délégués FO seront étudiés et défendus lors de ces instances.

En vous remerciant par avance de votre engagement et restant à votre disposition, recevez nos fraternelles salutations.

Annonces du président de la République sur l'école :
le SNUDI-FO reçu au ministère
Beaucoup d'annonces, bien peu de mesures concrètes !

Le SNUDI-FO a été reçu à sa demande au ministère le 24 mai suite aux annonces du Président de la République concernant le 1er degré.

**Dédoublement des GS en éducation prioritaire, GS, CP et CE1 à 24... à quel prix?
Pas de fermeture d'école sans accord du maire... une annonce, mais quels effets ?**

Le SNUDI-FO a exigé la création des postes nécessaires et l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins dès la rentrée 2019

Par ailleurs, le SNUDI-FO a profité de cette audience pour rappeler les revendications du syndicat concernant la direction d'école à savoir **une augmentation des quotités de décharge, une revalorisation indiciaire, une aide administrative statutaire et le refus de tout statut de directeur ainsi que le respect du décret de 1989** sur les missions des directeurs pour mettre fin à l'ingérence croissante des élus locaux dans le fonctionnement des écoles.

Lire la suite...



Vos délégués FO en CTSD/CDEN

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

MEDJADJ Corinne : 06.07.58.45.68

En cas d'urgence : 07.62.54.13.13

cartescolaire@snudifo13.org



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est toujours le bon moment !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

